

Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Général de brigade aérienne Michel De Lisi

Directeur du Centre d'enseignement supérieur aérien



Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. Les *Carnets du Temps*

Les *Carnets du Temps* s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. Les *Fiches du CESA*

Les *Fiches du CESA* complètent les *Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par les *Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. Les *Cahiers du CESA*

Les *Cahiers du CESA* constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans les *Carnets du Temps* et les *Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. Le *Bulletin de documentation*

Le *Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les ailes françaises*

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr



Sommaire
n° 25
Mars 2006

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Division publication
de l'enseignement
supérieur aérien (DPESA)
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Gba Michel De Lisi

Rédacteur en chef :
Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :
Asp Grégory Vatin
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray

Informatique éditoriale
et fabrication :
M. Philippe Bucher
Avt Stéphanie Moulinou
M^{lle} Cindy Meyer

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpesa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :
Atelier de photographie
et de reproduction
de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00460 ARMÉES
Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS

ISSN 1769-4752

Relations internationales

Les dragons du Sud-Est asiatique 6

Géopolitique

La Turquie 8

Économie

Le Pacte de stabilité et de croissance 10

Droit

Le régime de la fonction publique 12

La bibliothèque essentielle

Herman Melville, *Moby Dick* 14

Philosophie

Marcel Mauss : les échanges 16

Pensée politique

L'autorité 18

Histoire de l'aéronautique militaire

Impact de la disparition du pacte de Varsovie
sur l'armée de l'air 20

Histoire

Nationalisme et nationalités
au XIX^e siècle en Europe 22

Stratégie

Des guérillas aux guerres révolutionnaires 24

Sciences

Les manipulations génétiques 26

Œuvres remarquables du cinéma 28

Biographie de Brigitte Debernardy 29

Au fil de la plume 30



Les dragons du Sud-Est asiatique

Dans les années 80 et 90, quelques pays ou territoires (Singapour, Malaisie, Taiwan, Corée du Sud, Hong-Kong....) ont enregistré, grâce à leur capacité de travail et leur politique économique et sociale attractive, des taux de croissance et des succès tels qu'ils ont été cités en exemples et ont détourné au détriment d'autres régions du Sud des investissements importants. S'ils restent aujourd'hui en assez bonne position, d'autres pays d'Asie les ont rejoints et même dépassés.

Ruinés et dévastés par la seconde guerre mondiale et l'occupation nipponne, les « dragons »⁽¹⁾ furent les premiers pays asiatiques après le Japon, à connaître des succès considérables. Le redéploiement d'une grande partie de la capacité manufacturière japonaise dans ces pays⁽²⁾ dopa rapidement leur croissance. Si des investissements directs massifs du Japon ont rendu possible la première phase du décollage économique des « dragons », leur mode de croissance a été ensuite façonné par d'importants apports de capitaux nomades à la recherche d'investissements à hauts rendements dans les marchés émergents⁽³⁾.

L'absence de matières premières dans ces régions a conduit les gouvernements d'après-guerre, à ouvrir leur pays au commerce international et à imposer une stratégie d'industrialisation par les exportations. Cette politique économique dirigiste ne fonctionna que grâce à de bas salaires, de faibles coûts de production et à un consensus national issu de l'environnement religieux et culturel. Ces régimes, autoritaires mais prospères, furent tolérés et même encouragés dans le cadre d'un accord donnant au Japon, à la Corée du Sud et à Taiwan un rôle de rempart sécuritaire autour de l'Union soviétique et de la Chine. Ils ont alors troqué leur souveraineté politique contre un accès sans restriction au marché américain.

Dans les années 80, le relais fut pris par les « tigres », c'est-à-dire la Thaïlande, la Malaisie et l'Indonésie qui occupèrent des créneaux tels que le textile, la confection et l'électronique. C'est dans cette même décennie que la Chine émergea grâce aux réformes économiques lancées par Deng Xiao Ping en 1977. Pendant les années 90, c'est au tour du Vietnam - et dans une moindre mesure des Philippines - de connaître une croissance rapide.

La stratégie économique de ces pays nouvellement industrialisés a réussi pendant plusieurs années. Mais elle est aussi à l'origine, ainsi qu'en atteste la crise asiatique de 1997, de la vulnérabilité structurelle de ces économies fondées sur des branches exportatrices certes compétitives mais étroites. Après avoir parlé de « miracle asiatique » et pris pour modèle cette croissance qui semblait combiner le dynamisme de l'économie de marché avec les avantages d'une planification plus ou moins centralisée, les économistes occidentaux parleront de « mirage asiatique ». Ils ont vu dans cette crise financière la fin d'une époque et surtout remis en question le modèle de développement qui a permis à certains pays du tiers-monde d'accéder à une modernité précaire. On ne peut pourtant pas parler d'échec complet du modèle asiatique. Les acquis de ce miracle, avec l'augmentation de l'espérance de vie, l'amélioration de la nutrition, de l'hygiène et de l'alphabétisation, sont réels. Dès 1999, grâce à l'aide financière du Fonds monétaire international et aux réformes des institutions bancaires (dispositifs de surveillance et diversification des modalités de financement de l'économie), les économies asiatiques ont renoué avec une croissance forte.

Aujourd'hui les « dragons » bénéficient toujours de taux de croissance élevés, mais l'Inde est, après la Chine, le pays d'Asie ayant la plus forte croissance. Sa très faible insertion dans le commerce mondial explique qu'elle ait été si peu affectée par la crise de 1997. La Chine quant à elle, tout en restant communiste, a connu en l'espace de vingt ans, une croissance forte qui a transformé le pays en acteur majeur de l'économie mondiale. Elle est en train de devenir le pôle structurant d'un réseau d'échanges régional. Cette évolution reflète, en dépit de l'épidémie de SRAS⁽⁴⁾ et alors que corruption, exclusions, inégalités et atteintes aux droits de l'homme perdurent dans la société, la perte de vitesse enregistrée par le Japon et le dynamisme de l'économie chinoise. L'Empire du milieu entend bien acquérir une position politique centrale en Asie de l'Est dans les décennies à venir, mais il est devenu aussi et surtout le premier pays d'accueil des investissements directs internationaux en 2002. 1

Capitaine Christophe Talon

officier stagiaire à l'Institut national des langues et civilisations orientales

1. Taiwan, Corée du Sud, Hong-Kong et Singapour.
2. Dans les années 70, le Japon réagit à la hausse du yen en déplaçant ses capitaux vers des pays où la main-d'œuvre était bon marché.
3. En 1995 et en 1996, l'Asie orientale était le premier bénéficiaire au monde de capitaux étrangers.
4. Syndrome respiratoire aigu sévère.



La Turquie

Par sa position géographique, au carrefour stratégique de l'Europe, de l'Asie et du Proche-Orient, la Turquie se trouve face à des stratégies régionales multiples.

Mustapha Kemal est le symbole de l'entrée de la Turquie dans la modernité occidentale. En abolissant la polygamie et en interdisant le port du turban et du voile, la révolution kémaliste (1923-1938) a créé l'État-nation turc, moderne et laïc. Tous les établissements d'enseignement sont depuis placés sous le contrôle de l'État. L'arrivée au pouvoir d'un parti islamique en 2002 a fait craindre la remise en cause de certains acquis, notamment les droits des femmes. La tradition rend certaines régions du pays hermétiques aux avancées progressistes.

L'expérience d'occidentalisation et de laïcité du pays nuance le retour de l'islamisme qui bute sur l'ancrage du parlementarisme et la fragmentation de l'islam turc, écartelé en de nombreuses confréries. L'alévisme, relevant d'une interprétation de l'islam libérée de la plupart de ses dogmes, est ainsi très présent dans la société turque. Cependant, plus la Turquie se démocratise, plus elle s'islamise. Cela n'est pas sans poser quelques problèmes : une Turquie démocratique serait-elle laïque ?

L'armée est l'héritière directe de la révolution kémaliste. En ce sens, elle est donc garante de la laïcité de la Turquie. La Constitution de 1982, imposée lors du dernier coup d'État « officiel » en 1980, consacre la prééminence du Conseil national de sécurité sur les différentes branches du pouvoir. De composition mixte, ce Conseil est le vrai gouvernement du pays, aux larges compétences officielles et officieuses. Il adresse des avis au Gouvernement, qui sont des ordres, sur toutes les affaires d'intérêt public, internes comme externes.

Pour avoir refusé de se soumettre à cette loi tacite, notamment sur la laïcité, le Gouvernement s'est vu contraint de démissionner en 1997. Cela a conduit les responsables du parti islamiste à adopter une ligne politique modérée, se présentant comme un parti démocrate islamiste analogue aux partis démocrates chrétiens, marquant ainsi la différence de l'islam turc avec le chiisme iranien.

Le peuple kurde est réparti sur quatre États, dont la Turquie. Les revendications kurdes contredisent les fondements du nationalisme officiel turc. La gestion de la « question kurde » illustre certaines ambiguïtés de l'identité nationale et de la démocratie en Turquie. Un flou subsiste sur l'évolution de la situation au nord de l'Irak, la Turquie considérant une indépendance

des Kurdes d'Irak comme une ligne rouge. Le refus du Parlement d'autoriser aux États-Unis, en 2003, le passage de leurs forces terrestres par la Turquie est, de ce point de vue, révélateur.

La Turquie a un contentieux historique avec la Grèce. Un désaccord persiste sur le partage de la mer Égée, impliquant la répartition des zones de pêche et la prospection pétrolière. Depuis l'intervention militaire turque de 1974, l'île de Chypre reste divisée. À la suite du rejet du plan Annan en 2004, la partie sud de l'île, majoritairement grecque, a adhéré seule à l'Union européenne tandis que la partie nord reste un territoire ignoré par la communauté internationale.

Le monde arabe entretient avec la Turquie, héritière de l'empire ottoman, des rapports empreints d'une profonde méfiance. L'alliance avec les États-Unis et Israël a renforcé cette tendance. Les accords de 1996 entre la Turquie et Israël ont entraîné un transfert de savoirs et de compétences, notamment en matière de lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, la guerre des barrages sur le Tigre et l'Euphrate pose la question d'une possible réaction conflictuelle en chaîne dans la région.

Jusqu'en 1920, l'Empire ottoman était présent dans les Balkans, ce qui explique la présence d'une « diagonale verte » dans la région. Les Turcs étant originaires d'Asie centrale, on trouve également des populations turcophones dans cette zone. Depuis la chute de l'URSS, le pays réactive le panturquisme par le biais d'une offensive multiforme, l'objectif pour la Turquie étant de devenir le principal débouché des hydrocarbures de l'Asie centrale, en partenariat avec les Américains, et de nuire aux intérêts russes et chinois. L'éviction des Talibans du pouvoir en Afghanistan rend possible un rapprochement entre la Turquie et les Républiques d'Asie centrale.

Pour l'UE, l'intégration de la Turquie est une opportunité d'accès à ce carrefour stratégique. Ce point est nuancé par la proximité directe avec une zone instable. Dans le contexte actuel, l'horizon géopolitique de la Turquie ne se

limite pas à l'Europe, la politique d'Ankara s'alignant sur celle des Américains. Les constantes de politique étrangère turque posent la question d'une compatibilité avec l'entrée du pays dans l'Union. 1

Julien Ayanoglu

titulaire d'un mastère de stratégie et politiques de défense (École des hautes études internationales)



Le Pacte de stabilité et de croissance

Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) est l'instrument dont les pays de la zone euro se sont dotés afin de coordonner leurs politiques budgétaires nationales et d'éviter l'apparition de déficits budgétaires excessifs. Il impose aux États de l'Union économique et monétaire d'avoir, à terme, des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.

Il permet, en outre, à l'UE de réfuter les critiques émanant, en particulier, des États-Unis. « *Ces critiques sont essentiellement de deux ordres : d'une part, créer une monnaie unique sans politique budgétaire fédérale dans la zone euro est source de déséquilibres, d'autre part, faute de budget fédéral, les pays de la zone euro n'ont pas les moyens de résister à des chocs économiques asymétriques.* »⁽¹⁾

Adopté par le Conseil européen d'Amsterdam en juin 1997, cet accord politique vise donc **plusieurs objectifs**. Il sert premièrement à éviter qu'un État membre ne pénalise les autres membres de l'Union en adoptant un comportement économique dangereux. Il contribue ensuite à compenser le fait que la zone euro ne représente pas une zone monétaire optimale : absence d'un véritable budget centralisé permettant une action conjoncturelle concertée ; faible mobilité géographique de la main d'œuvre ; flexibilité réduite des rémunérations. Pour ces raisons, un **budget équilibré à moyen terme** permet de disposer de marges de manœuvre suffisantes dans chaque État membre en cas de choc asymétrique ou de dégradation conjoncturelle générale. Enfin, il vise à assurer la solvabilité des pays membres en les incitant à poursuivre une gestion budgétaire saine. À ces fins et pour **maintenir la stabilité et une croissance positive**, le PSC se prévaut de l'**engagement politique** des États signataires à respecter les procédures de contrôle budgétaire prévues et, le cas échéant, à faire pression sur les pays fautifs. Il dispose également d'**aspects préventifs**, tels que le contrôle multilatéral, et d'**éléments dissuasifs**, allant jusqu'aux sanctions financières : la **procédure concernant les déficits excessifs** en constitue le principal outil. Elle est appliquée à tout pays affichant un déficit annuel de ses comptes publics supérieur à 3 % de son produit intérieur brut (PIB), ou une dette publique totale dépassant le seuil des 60 % du PIB⁽²⁾.

Le PSC repose sur des principes solides, introduits en 1992 par le traité de Maastricht. Cependant, les faits ont montré que ses modalités d'application, telles qu'elles avaient été édictées, posaient problème. En situation de croissance faible, par exemple, le Pacte avait un effet aggravant en empêchant les États de prendre des mesures budgétaires susceptibles de relancer l'économie. Par ailleurs, ses règles, jugées trop rigides et incompatibles avec les réalités économiques du moment, n'ont pas joué le rôle dissuasif que la possibilité de sanctions semblait lui donner, et n'ont pas empêché que plusieurs États membres, dont les plus grands, ne créent des déficits excessifs. Le différend concernait essentiellement, depuis 2003, la France et l'Allemagne. La Grèce s'était également heurtée à la Commission pour avoir manipulé les données budgétaires examinées pour sa qualification à l'entrée dans la zone monétaire. Pour ces raisons, et puisque les modalités d'application du Pacte émanent d'une résolution du Conseil européen et de deux règlements du Conseil de l'Union européenne pouvant être amendés sans modification du Traité, la réforme du Pacte a été possible.

La Commission a communiqué, le 3 septembre 2004, une première ébauche de proposition de modification du PSC. Après plusieurs mois d'après discussions, les chefs d'État et de gouvernement ont finalement entériné la réforme du Pacte de stabilité et de croissance lors du Conseil européen des 22 et 23 mars 2005.

Celle-ci maintient les valeurs de référence de 3 % du PIB pour le déficit et de 60 % pour la dette. Le volet préventif du Pacte est renforcé dans le sens où les États membres s'engagent à accélérer l'assainissement budgétaire pendant les périodes fastes de manière à disposer d'une marge suffisante pour ne pas dépasser la valeur de référence de 3 % du PIB. En ce qui concerne le volet correctif du Pacte, il a été convenu que, si à l'avenir un État membre venait à enfreindre cette limite de 3 % du PIB, d'autres facteurs pourraient être pris en considération pour autant que ce dépassement soit « exceptionnel et temporaire ». Enfin, la marge d'interprétation laissée au Conseil pour juger si un État enfreint la valeur de 3 % du PIB est plus large et les États membres disposent de plus de temps pour corriger leurs déficits excessifs.

Seuls des cas concrets permettront de voir si la réforme permet de contenir les déficits des États membres sans affecter leur croissance. 1

Sergent-chef Jérémie Alligier
rédacteur au CESA

1. Commission des affaires étrangères, audition de M. Jean-Claude Trichet, alors gouverneur de la Banque de France, 11 décembre 2002.
2. Cette procédure n'est pas appliquée en cas de déficit excessif résultant d'un événement considéré comme étant hors du contrôle du gouvernement du pays concerné (choc asymétrique).



Le régime de la fonction publique

Le régime de la fonction publique, caractérisé par sa nature légale et réglementaire, est aujourd'hui à la recherche d'une plus grande efficacité, en s'inspirant du modèle de l'entreprise et au nom des exigences du service public.

Les administrations de l'État, les collectivités locales et les établissements publics emploient de nombreux agents soumis à des régimes différents. Seuls sont fonctionnaires les agents nommés unilatéralement par l'Administration, occupant un emploi permanent (au sens de la permanence de l'exercice et de l'occupation de l'emploi) et titularisés dans un grade de la hiérarchie administrative, au terme d'une procédure de recrutement effectuée normalement par la voie d'un concours.

Le fait d'être fonctionnaires entraîne l'assujettissement des agents concernés à un corps de règles spécifique, bien distinct du droit du travail, le statut général des fonctionnaires. Composé de quatre lois votées entre 1983 et 1986, celui-ci définit les principes qui s'appliquent aux trois fonctions publiques de l'État, territoriale et hospitalière. Il est prolongé par un ensemble de textes réglementaires adaptés aux particularités de chacune.

Ainsi, contrairement au salarié dont la situation dépend du contrat de travail qu'il a signé et de la convention collective adoptée par les partenaires sociaux, le fonctionnaire est dans une situation légale et réglementaire fixée à l'avance et de manière identique pour tous les agents de la même catégorie, en particulier en matière de rémunération. La puissance publique peut modifier unilatéralement cette situation sans que le personnel puisse se prévaloir de droits acquis ni revendiquer une indemnisation. En revanche, le fonctionnaire peut demander au juge administratif d'annuler une décision qu'il considère lui être défavorable par la voie du recours pour excès de pouvoir.

Le statut général des militaires auquel sont soumis tous les militaires a de nombreux traits communs avec celui de la fonction publique de l'État ; il s'en écarte pourtant sur certains points majeurs, notamment dans le domaine des libertés.

Au cours du XX^e siècle, le régime de la fonction publique est passé d'un système autoritaire à une subordination atténuée en recherchant un équilibre entre les garanties à donner au personnel et les exigences du service public. C'est ainsi que les libertés publiques ont été reconnues aux fonctionnaires : par exemple, la carrière de ceux qui ont des fonctions politiques électives ou représentatives doit être dissociée des opinions ou attitudes qu'ils adoptent à l'occasion de ces fonctions, à charge pour eux de respecter le principe de neutralité pendant le service ; de même les fonctionnaires ont désormais le droit de grève. C'est également ainsi que la hiérarchie exerce ses responsabilités dans un cadre moins discrétionnaire : on en voudra pour preuves la reconnaissance du droit syndical et la forte affirmation du rôle des syndicats au sein d'organes dont la consultation par la hiérarchie est obligatoire, ou encore l'élargissement du contrôle du juge pour assurer une meilleure défense des intérêts des fonctionnaires. Les agents occupant des emplois supérieurs, « à la discrétion du Gouvernement », restent néanmoins assujettis à une subordination beaucoup plus étroite.

Le régime de la fonction publique organise la carrière des fonctionnaires depuis leur recrutement et leur titularisation jusqu'à leur retraite (leur démission ou leur révocation) à travers différentes positions d'activité, de détachement, de disponibilité, de congé parental ou autres, des changements de corps éventuels, au fil des notations et de l'avancement, des mutations, voire des sanctions disciplinaires.

Dans un monde qui doit s'adapter sans cesse sous la pression économique, les modes de gestion de la fonction publique sont aujourd'hui un enjeu afin de la rendre globalement plus efficiente : la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour éviter des effectifs pléthoriques ici, insuffisants là, la prise en compte de l'efficacité des agents à travers la modulation de leur rémunération, voire un exercice plus encadré de certains droits (comme le droit de grève par la mise en place d'un service minimum, par exemple) sont des thèmes d'actualité. Ils témoignent de l'influence du modèle de l'entreprise et des principes de la gestion privée orientée vers l'optimisation des résultats sur l'action publique traditionnellement moins sensible aux coûts qu'à l'exécution du service. 1

Commissaire lieutenant-colonel Pascal Dupont

chef de la division transport aérien du Service administratif du commissariat de l'air (SACA)



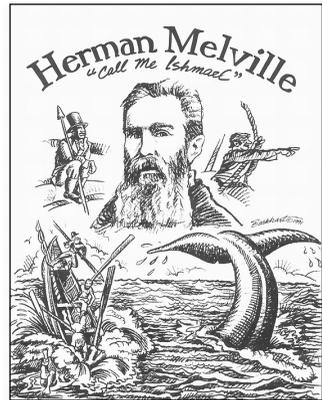
Herman Melville, *Moby Dick*

L'œuvre maîtresse de Hermann Melville, *Moby Dick*, quasiment oubliée à la mort de l'auteur en 1891, a été redécouverte au début du XX^e siècle. Melville, essayiste et poète américain, est maintenant considéré comme l'une des plus grandes figures littéraires de son pays. *Moby Dick* illustre de manière allégorique le grand thème de l'Amérique puritaine de l'époque : la consécration de la lutte du Bien contre le Mal, érigée en valeur suprême au point d'exiger le sacrifice de toutes ses énergies et de sa vie.

Né en 1819 à New York, Melville n'était pas destiné à une carrière d'écrivain mais à une existence d'aventurier des mers. En 1841, il embarque à bord d'un baleinier qui fait route vers les îles Marquises. Arrivé à Nuku-Hiva, Melville déserte et se cache sur cette île du Pacifique, où il sera fait prisonnier. C'est cet épisode de sa vie qui nourrira plus tard son chef-d'œuvre, *Moby Dick*. À la fin de sa captivité, il s'engage sur un autre baleinier et retourne en Amérique, où il commence une carrière d'écrivain. Mais ses premières tentatives ne rencontrent pas un accueil triomphal. Son inspiration est disparate et il ne parvient pas à s'imposer dans le paysage littéraire américain.

Paru en 1851, *Moby Dick* suit les pérégrinations des membres d'équipage du navire le *Pequod*, mené par le capitaine Achab. L'expédition qui les conduit à parcourir les mers dégénère rapidement en une chasse à mort de la légendaire « Grande Baleine Blanche », Achab cherchant à se venger après que l'animal lui a pris une jambe. Inspirée de faits réels, la quête est relatée par le narrateur et membre d'équipage, Ishmael. Les autres membres d'équipage du navire forment une galerie d'hommes aux coutumes fouillées et détaillées, souvent qualifiée par les critiques d'univers clos.

Les descriptions de la chasse à la baleine, l'aventure elle-même et les réflexions du narrateur entrelacent le thème principal dans une trame où se mêlent la littérature de l'Ouest⁽¹⁾, l'histoire, la mythologie et la philosophie.



La baleine blanche est une représentation symbolique de la lutte entre le Bien et le Mal, thème fréquemment utilisé dans la littérature américaine de l'époque, l'histoire des États-Unis étant assimilée à un combat permanent des nouveaux arrivants contre les éléments autant que contre leurs prédécesseurs. Une lecture complémentaire de la lutte à mort qui oppose Achab à la baleine blanche est celle des éléments de la vie qui échappent à l'emprise humaine et à une volonté incessante de se dépasser pour atteindre ses objectifs, si insurmontables soient-ils.

La quête entreprise par l'équipage sous l'égide d'Achab pour tuer la baleine devient pour le capitaine le but ultime, son unique combat, au risque de se détruire. Achab, à l'image de Prométhée, est un personnage qui résume à lui seul tous les défis de l'homme, ses rêves les plus insensés et ses échecs les plus tragiques. Le lecteur peut paradoxalement se demander si, en définitive, Achab accomplissait sa quête, que lui resterait-il à entreprendre ? Le résultat de cette quête s'avérant infructueux, il semble que l'appétit de la chasse prime sur tout autre élément.

On retrouve, dans certains passages de l'ouvrage, une vision très puritaine de la vie, caractéristique de l'Amérique de l'époque. Ainsi, la présence des marins sur le navire a, dans la bouche du narrateur, une vertu expiatoire. Ismahel note : « *Chaque fois que je sens en moi les mauvaises humeurs l'emporter à ce point qu'il me faille le puissant secours des principes moraux pour me retenir d'aller courir les rues à la seule fin de jeter bas, fort méthodiquement, le chapeau des gens, alors, oui, je considère qu'il est grand temps pour moi de filer en mer au plus vite.* »

Des allusions à la *Bible* sont également perceptibles à travers les noms donnés aux personnages : Achab, par exemple, évoque le roi d'Israël, mais aussi un prophète blasphématoire promis au meurtre par le roi de Babylone. Sur un navire, l'expression consacrée veut que le capitaine soit le « *seul maître à bord après Dieu* ». Ce dernier est décrit dans le roman comme « *assoiffé de sang* ». Tous les membres d'équipage du *Pequod* portent également des noms aux résonances bibliques. Par ailleurs, le narrateur évite, délibérément de préciser l'époque à laquelle surviennent les événements, afin de donner un aspect épique et allégorique au récit, allant bien au-delà du cadre confiné du navire. 1

Julien Ayanoglou

titulaire d'un mastère de stratégie et politiques de défense (École des hautes études internationales)

1. La littérature de l'Ouest se caractérise par la lutte contre les éléments naturels et les Indiens, le tout dans une atmosphère tendant au mysticisme.



Marcel Mauss : les échanges

« *Les échanges sont des guerres pacifiquement résolues. Les guerres sont l'issue de transactions malheureuses* ». M. Mauss⁽¹⁾.

Le don favorise l'échange dans la vie sociale avec un esprit opposé à celui du commerce. Fondé sur des valeurs immatérielles (prestige, popularité, fidélité) il crée du lien alors que l'échange marchand crée des valeurs utilitaires.

Le sociologue et anthropologue Marcel Mauss (1872-1950) publie en 1923 *Essai sur le don : forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*. Cette étude porte sur les comportements des indigènes polynésiens (Maoris), mélanésiens (Trobriandais) et du nord-ouest américain (Haïda, Tlingit et Kwa-kiutl), et a fortement influencé la pensée ethnologique et sociologique française. Mauss découvre que les rites de ces tribus, qui pratiquent magie et sacrifices humains, reposent sur trois obligations et sur une même attente de réciprocité : donner, recevoir, rendre. Le don implique le contre-don. Il montre ainsi que l'économie naturelle n'a jamais existé ni dans les sociétés dites archaïques, ni dans les époques plus proches de nous.

L'échange par le don

L'idée de réciprocité étant un *a priori* fondamental de toute relation humaine, le don crée une obligation pour chacun des partenaires : obligation de recevoir et obligation de rendre. En créant une dette, le don appelle moralement un retour du service rendu. Alors que la **dette marchande** est une dette négative qui symbolise un manque (exemple du ménage surendetté), la **dette du don** est une dette positive qui symbolise la confiance. En Polynésie, le don/contre-don produit le *mana*, valeur spirituelle : plus on donne, plus on est grand.

Mauss remarque que les dons et échanges pratiqués par les clans à l'intérieur des tribus ou entre tribus, reposent sur des principes bien établis. Les coutumes, en définissant les relations sociales, tiennent compte des aspects politiques, économiques, juridiques, religieux (magie) ou psychologiques. « **L'homme social total** » évolue dans un « **système de prestations totales** » qui présente trois

caractéristiques fondamentales de l'échange : « *ce ne sont pas des individus qui s'échangent (troc), mais des collectivités (clans, tribus, familles) qui s'obligent entre-elles. La nature des biens échangés dépasse les biens et les richesses, les choses utiles. On échange politesses, festins, danses (...). Mais en dépit de leur caractère apparemment volontaire, libre et gratuit, les prestations et contre-prestations engagées sont obligatoires sous peine de guerre privée* ».

Une prestation totale particulière : le *potlatch*

L'obligation de donner constitue l'essence du *potlatch* (« consommer » en Kwakiutl). Il se distingue chez les Kwakiutl par la rivalité dans l'échange. Les partenaires se provoquent à coup de dons, se défiant et s'obligeant par des dépenses toujours croissantes. La forme paroxystique du *potlatch* est pratiquée par les tribus Haïda et Tlingit : « *il ne s'agit même plus de donner mais de détruire le don rendu par le partenaire, devant ce dernier, afin de manifester son mépris du cadeau rendu et ainsi montrer sa supériorité. (...) On brûle des maisons, des milliers de couvertures (...) pour écraser, aplatis son rival (...). Pour les Maoris, le don accepté expose le donateur à une prise magique. Rendre le don reçu par un présent plus somptueux, c'est se dégager de l'emprise magique de l'adversaire* ». Le don de rivalité repose sur deux stratégies : rechercher la dépense qui permettra de lever l'obligation de recevoir, et affirmer sa puissance.

DR

Transformation du concept d'économie

Les observations de Mauss ont montré que le troc, que l'on avait considéré comme la première forme d'économie depuis Aristote, a plutôt été une simplification de l'échange par don. L'économie dispendieuse est originelle. Ce qui était important à échanger, c'étaient les objets de luxe. L'économie ne concernait pas les besoins vitaux. L'idéal n'était pas la possession, la norme était la prodigalité. Plus on se dépouille plus on se remplit de liberté vis-à-vis des richesses matérielles. La richesse est morale et vient de l'acte de donner par différence avec l'esprit de propriété qui relève de la peur du manque.

Mauss apporte une réflexion sur l'économie qui permet de mettre en perspectives les valeurs de l'économie capitaliste. 1

Adjudant-chef Sylvaine Thébaud
rédactrice au CESA (réserviste)

1. *Sociologie et anthropologie*, M. Mauss, 2003.

L'autorité

Autorités administratives indépendantes⁽¹⁾, autorité parentale, prérogatives d'autorité militaire, argument d'autorité, autorité de la chose jugée⁽²⁾, jouir d'une autorité naturelle... on ne compte plus les références à l'autorité dans notre culture.

L'autorité est la caractéristique d'un individu (autorité personnelle) ou d'une institution (autorité fonctionnelle) qui exerce un ascendant sur le groupe, suscitant respect et libre consentement. Du latin *augere* qui signifie « augmenter », elle amplifie la capacité de son détenteur à influencer, sans contrainte, la conduite du sujet sur lequel elle s'exerce. Elle se distingue donc de la domination qui implique violence et soumission. L'autorité est certes une forme de pouvoir, mais la liberté du sujet et l'estime qu'il porte à son détenteur sont au cœur du rapport qui les lie. Traditionnelle, charismatique ou légal-rationnelle (Max Weber), elle s'appuie sur une reconnaissance tacite ou une investiture officielle. L'autorité humaine n'est jamais absolue : elle est relative au contexte et à la culture.

Dans la Grèce Antique, l'opposition entre l'école platonique et l'école sophiste pose les termes du débat. Pour les premiers, l'autorité émane d'un pouvoir objectif : « *[par nature] certains sont destinés à commander tandis que d'autres doivent obéir* ». Transcendante et universelle, elle procède de la substance même du monde. Ce type de conception est encore celui de l'Occident monothéiste chrétien : l'Église, détentrice de **l'autorité sacrée divine** légitime celle du roi détenteur de la **puissance « politique » terrestre**. Pour l'école sophiste, au contraire, l'autorité relève d'un pouvoir subjectif, né de l'accord des hommes qui lui donnent sa légitimité. Immanente, elle est alors relative parce que « artificielle ». À l'époque moderne, les théoriciens du contrat (Hobbes, Locke, Rousseau), puis les libéraux (Constant, Tocqueville) ou les marxistes, ont préféré retenir cette conception de l'autorité. Pour ne citer qu'un exemple, la Révolution française a déclaré que « *toute autorité qui gouverne une nation doit émaner de la volonté générale* ».

Au XX^e siècle, H. Arendt constate une crise de l'autorité des institutions politiques traditionnelles occidentales⁽³⁾ qui expliquerait la montée des totalitarismes. En prenant la forme d'une révolution qui abolit l'autorité masculine absolue et la société patriarcale (père, prof, patron), la contestation des années 60-70, notamment féministe, a achevé de saper ce qu'il restait de ce mode ancestral de rapport social.



L'évolution des fondements de l'autorité a suivi le processus de sécularisation et de rationalisation des sociétés occidentales subissant ainsi une inévitable désacralisation. De transcendante (extérieure, divine ou cosmique), l'autorité est devenue immanente (intérieure, humaine et sociale). Si elle préside encore aujourd'hui aux rapports sociaux, sa forme semble évoluer au gré de la recomposition de leur structure. Mais les qualités humaines restent la source de l'autorité.

Ce long processus a ébranlé les institutions dans lesquelles l'autorité s'exerçait (Église, pouvoir politique, travail, système éducatif, famille...) et établissait une hiérarchie entre les individus. Le domaine législatif lui-même, élément central de notre État de droit, en est affecté. Mais les critères du savoir et du pouvoir symbolique⁽⁴⁾ (statut social, culture, distinction...) restent des éléments déterminants de l'autorité.

Aujourd'hui, l'évolution des techniques d'information et de communication appellent une recomposition de l'autorité : d'une part, l'appui que constituait l'architecture des organisations pyramidales hiérarchisées se dérobe sous l'influence grandissante des systèmes matriciels et de la mise en réseau des rapports sociaux. D'autre part, une autorité mécanique fait son apparition avec l'Internet. Les logiques de référencement de certains moteurs de recherche génèrent une nouvelle forme d'autorité intellectuelle fondée sur le consensus. Le gouvernement des esprits s'appuierait-il désormais sur la tyrannie du nombre ?

Victor Hugo nous apporte peut-être une réponse : *« Comme par une sorte de convention tacite, et sans que personne sût pourquoi, pas même lui, tous ces hommes le consultaient, l'écoutaient, l'admiraient et l'imitaient, ce qui est le dernier degré de l'admiration. [...] Mettez un homme qui contient des idées parmi des hommes qui n'en contiennent pas, au bout d'un temps donné, et par une loi d'attraction irrésistible, tous les cerveaux ténébreux graveront humblement et avec adoration autour du cerveau rayonnant. Il y a des hommes qui sont fer et des hommes qui sont aimant. »*⁽⁵⁾ 1

Commandant Michel Rouannet
stagiaire à l'École nationale d'administration

1. Institutions de l'État chargées d'assurer la régulation de secteurs considérés comme essentiels et pour lesquels le gouvernement veut éviter d'intervenir trop directement.
2. Autorité attachée à une décision de justice définitive.
3. Hannah Arendt (1906-1975), *« Qu'est-ce que l'autorité ? »*, *la Crise de la culture*, 1972.
4. Michel Foucault (1926-1984), *Surveiller et punir*, 1975, et les travaux de Pierre Bourdieu (1930-2002).
5. In Claude Gueux, 1834.



Impact de la disparition du pacte de Varsovie sur l'armée de l'air

A partir de 1989, l'éclatement du bloc de l'Est entraîne la disparition d'une menace, sans toutefois éliminer le danger d'instabilité à moyen terme. Dans une Union soviétique en décomposition comme l'ensemble du monde ex-soviétique, les risques d'affrontements nationaux resurgissent. Le 1^{er} avril 1991, la structure militaire du pacte de Varsovie est dissoute tandis que, le 21 décembre, l'URSS se morcelle. L'Alliance atlantique se trouve alors confrontée à une situation nouvelle : la guerre froide vient de finir. Il n'y a désormais plus de menace identifiée et il faut dorénavant composer avec une multiplication des crises régionales.

L'effondrement du bloc soviétique, les changements de la scène internationale et l'émergence de nouvelles menaces, plus diffuses et imprévisibles, provoquent une profonde réflexion pour adapter nos armées à cette nouvelle donne. En effet, la disparition d'une éventuelle menace venant de l'Est et les nouvelles relations établies avec la Russie entraînent une révision des doctrines de défense des pays occidentaux et conduisent à une réduction des budgets consentis aux armées. En France, le plan *Armées 2000* est mis en place le 1^{er} septembre 1991. Dès lors, l'armée de l'air va prendre les mesures qui s'imposent afin d'adapter son format à une logique de gestion des risques autour de quatre axes majeurs : dissuasion, prévention, protection et projection.

Les moyens sont redimensionnés et la flotte d'avions de combat passe en dessous de 450 appareils. Afin d'améliorer la réactivité de l'armée de l'air dans un format plus compact, un profond remaniement des grands commandements en modifie l'ossature. L'organisation territoriale est repensée : le nombre de régions aériennes est d'abord réduit à trois, puis à deux le 1^{er} juillet 2002. Les moyens de surveillance et de veille aérienne ou spatiale sont placés sous la responsabilité du CASSIC⁽¹⁾. Les avions de chasse, d'attaque, de défense aérienne ou de reconnaissance sont regroupés sous le commandement de la FAC⁽²⁾. La création du CDAOA⁽³⁾ le 1^{er} juin 2004 apporte à l'armée de l'air une cohérence accrue dans les domaines de la planification, du commandement et du contrôle des opérations aériennes. Les moyens de dissuasion nucléaire français sont eux aussi redimensionnés, l'armée de l'air est directement concernée. Les silos de missiles SSBS⁽⁴⁾ du plateau d'Albion sont démantelés et les moyens nucléaires sont rassemblés au sein des FAS⁽⁵⁾.

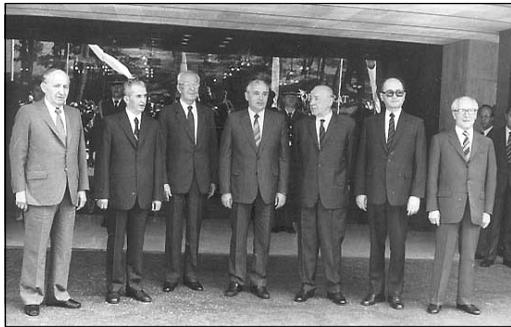
Au niveau du personnel, l'armée de l'air s'engage dans une réduction sensible et régulière de ses effectifs. En février 1996, la suspension du service national par le président de la République impose la professionnalisation des armées accélérant de fait le processus déjà engagé de déflation des effectifs, de réorganisation⁽⁶⁾ et de recentrage des missions des bases aériennes, ce qui conduit notamment à la fermeture de certaines d'entre elles.

Une ère de coopération entre les anciens adversaires s'ouvre, le 27 mai 1997, avec la signature à Paris de l'acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie.

L'armée de l'air s'oriente alors résolument vers un besoin accru en capacités de projection de forces et de puissance, qui se fait sentir depuis l'apparition de conflits nationaux un peu partout sur le globe. Elle doit en effet disposer d'un réservoir de forces susceptible d'être déployé à la demande et rapidement sur un théâtre d'opération extérieur. Dans ce cadre, la base aérienne, en tant qu'outil de combat, permet de bénéficier d'une plateforme opérationnelle et efficace, tournée vers l'extérieur et capable d'accueillir des unités nationales ou étrangères prêtes à être projetées n'importe où dans le monde pour mener des missions sous mandat national ou international.

Dans un contexte international en perpétuelle évolution et dans la perspective de la mise en service des nouveaux systèmes d'armes (*Rafale, A-400 M...*) donnant à l'armée de l'air tout son potentiel, un plan d'optimisation de son organisation est lancé en novembre 2003 afin

de répondre encore plus efficacement aux nouvelles mutations du monde moderne et aux exigences de la LOLF applicable depuis 1^{er} janvier 2006. Ce projet baptisé *Air 2010* doit permettre à l'armée de l'air de rationaliser ses organisations et ses structures dans une logique de performance ; c'est-à-dire en respectant des engagements capacitaires sous contraintes financières fortes. 1



Sommet des pays membres du pacte de Varsovie en 1986.
De gauche à droite : T. Zhivhof (Bulgarie), N. Ceausescu (Roumanie), G. Husak (Tchécoslovaquie), M. Gorbatchev (URSS), J. Kadar (Hongrie), W. Jaruselski (Pologne) et E. Honecker (RDA).

Lieutenant Emmanuel Goffi

stagiaire à l'Institut d'études politiques - Paris

1. Commandement air des systèmes de surveillance, d'information et de communications.
2. Force aérienne de combat.
3. Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes.
4. Sol-sol balistique stratégique.
5. Forces aériennes stratégiques.
6. Cf. instruction 1257/DEF/EMAA/BORH/ORG du 12 mai 1998 fixant l'organisation des bases aériennes.

Nationalisme et nationalités au XIX^e siècle en Europe

Si le nationalisme est au XIX^e siècle un ressort décisif pour l'émancipation des peuples, il est aussi à l'origine de la plupart des conflits internationaux de ce siècle et du suivant.

« Parler de nationalisme au XIX^e révèle de l'anachronisme » : selon l'historien René Rémond⁽¹⁾, c'est plutôt l'émergence d'idées nationales et du sentiment d'appartenance à une même entité ou une même culture qui serait à souligner.

Ce sont surtout des intellectuels et écrivains qui sont à l'origine de ces idées nationales et de leur diffusion initiale : pour eux, l'exaltation de l'idée de nation est l'occasion de se défaire de certains archaïsmes hérités de leur histoire. Des linguistes, philologues, grammairiens et historiens ne tardent pas à leur emboîter le pas et, par une volonté unificatrice, à travailler sur des thématiques prouvant que tel ou tel peuple possède des origines communes. Tout nationalisme fait appel à la fibre sentimentale et « affective » des hommes. Il est donc plus souvent passionné que raisonné, ce qui explique en partie les conflits qu'il peut entraîner.

Touchant tous les individus de l'échelle sociale, le sentiment d'appartenance nationale gagne ainsi peu à peu tout le continent européen. Le fait national est donc universel. De 1815 à 1914, on peut considérer qu'il existe deux nationalismes, l'un de droite volontiers conservateur voire réactionnaire, l'autre de gauche appelant à la démocratisation de la société.

Les origines des mouvements nationalistes sont doubles :

- d'une part, en exaltant l'idée de souveraineté de la nation et de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, d'autre part, en provoquant des réactions de rejet des armées d'occupation françaises, la Révolution française est à l'origine de la plupart des mouvements nationalistes européens du XIX^e siècle ;

- les mouvements nationalistes du XIX^e siècle naissent également du développement d'un concept philosophique appelé « historicisme » prônant la spécificité de chaque peuple. Ce concept philosophique passéiste et souvent nostalgique d'un certain « âge d'or » prend une forme artistique avec le romantisme. L'historicisme cherche ainsi à déterrer les racines quasi mythiques des pays et met l'accent sur les particularismes locaux. L'historicisme est



donc fondamentalement ancré dans le passé, glorifiant la tradition et le culte des ancêtres. Il est d'ailleurs symptomatique que le XIX^e siècle soit « le siècle de l'Histoire », le siècle du romantisme et le siècle de l'histoire des langues – la redécouverte et l'étude des langues nationales est en effet un moyen de se réapproprier une « âme nationale » et d'acquérir une identité propre.

Le premier nationalisme, qui penche nettement à gauche et prône une société démocrate et libérale cède peu à peu la place à un nationalisme traditionaliste revendiquant un retour aux sources révélateur d'une identité propre. Des idées réactionnaires sont volontairement affichées, prenant souvent appui sur les Églises avec pour chef de file l'aristocratie foncière, comme c'est le cas en Europe centrale : le programme nationaliste hongrois réclame, par exemple, la restauration de la monarchie. Pour les nationalistes, l'État idéal est le royaume médiéval originel et non l'État moderne. Cette forme nationaliste se rencontre surtout en Europe de l'Est⁽²⁾, l'Europe occidentale s'orientant vers un nationalisme plus progressiste.

Le caractère double du mouvement nationaliste explique sa complexité et son ambiguïté et toute l'histoire du nationalisme tient dans ce va-et-vient incessant entre tradition et démocratisation.

Au cours du XIX^e siècle, le principe des nationalités devient un principe de droit international. Vers 1870, la carte de l'Europe est profondément modifiée : de nouvelles nations sont apparues, nées de l'aspiration à l'indépendance et à l'unité. L'Empire austro-hongrois avec les Tchèques ou la Transylvanie, et l'Empire ottoman avec les Balkans, connaissent ainsi tous deux de sérieux problèmes de revendications nationales.

Le nationalisme connaît sa dernière grande évolution à la fin du XIX^e siècle, mais il tient alors plus de la rancœur, du repli sur soi, que d'une volonté libérale affichée. Les différents conflits qui jalonnent la fin du XIX^e siècle, telle la guerre de 1870 entre la Prusse et la France, cristallisent le nationalisme dans un patriotisme exacerbé, proclamant la revanche et la haine de l'étranger. La montée du socialisme, à caractère plus internationaliste, relègue le nationalisme vers la droite extrême, le coupant des idées démocratiques. En France et en Grande-Bretagne, le nationalisme apparaît désormais comme un mouvement conservateur, politiquement et socialement. 1

Thomas Bertrand

étudiant en histoire Paris VII-Jussieu

1. René Rémond, *le XIX^e siècle (1815-1914)*, 1974.

2. Cf. « Le despotisme éclairé au XVIII^e siècle », *Les Carnets du Temps* n° 23 (déc. 2005/janv. 2006)



Des guérillas aux guerres révolutionnaires

« **L**'ennemi avance – nous reculons, l'ennemi s'arrête – nous l'inquiétons, l'ennemi est harassé – nous le frappons, l'ennemi recule – nous le poursuivons ! » Mao Tsé-toung.

Quand en 1936, le futur grand timonier amorce la publication de ses textes remarquables sur la stratégie de la guerre révolutionnaire⁽¹⁾, de nombreux stratèges occidentaux traitaient avec dédain l'utilisation de la guérilla ou de la « petite guerre ». Pourtant, dès 1896, le colonel Charles Callwell dans son livre *Small Wars* énonce la loi de supériorité tactique et d'infériorité stratégique des armées régulières face à des combattants irréguliers plus mobiles, qui n'ont pas à se soucier de leurs communications. Malgré les exemples brillants de guérilla du colonel Thomas Edward Lawrence (dit Lawrence d'Arabie) dans la péninsule arabique, et le succès de son chef d'œuvre *The Seven Pillars of Wisdom*⁽²⁾, **les règlements des armées régulières ne prévoient l'utilisation de la « petite guerre » que dans les colonies.** Cependant aucune application au sein de l'Europe n'est envisagée. La rupture intervient avec la mise en œuvre par Mao de ses principes, ainsi que sa réussite qui en font le maître à penser de la guerre révolutionnaire.

L'idée même de petite guerre va dans le sens de la stratégie puisque son objectif majeur est de remettre en cause des rapports de force bien établis en termes d'effectifs. Car la naissance de la petite guerre n'est pas due au hasard. Elle correspond à la nécessité d'appréhender un conflit où l'on se trouve en infériorité numérique vu que, dans ce cas, le choc frontal est exclu. Elle représente donc par excellence la stratégie du plus faible face au plus fort.

Face aux armées de Tchang Kaï-chek plus nombreuses et mieux équipées, Mao développe une stratégie de guérilla et de guerre des partisans. Devant la supériorité stratégique des armées blanches, Mao se tourne naturellement vers **des opérations ponctuelles, mobiles et opportunistes dont la finalité est de rendre l'adversaire plus faible sur un plan opérationnel et tactique.**

L'unité politique entre les officiers et les soldats lui semble fondamentale ; ainsi les effectifs de l'armée rouge, dirigés par le Parti communiste chinois (PCC), luttent pour leurs propres intérêts. Néanmoins, il s'oppose farouchement à l'incorporation de tous les partisans dans l'armée rouge, car il voit dans ce vivier une armée de soutien pouvant intervenir en temps voulu puis rejoindre les champs ensuite. De ce fait, l'armée rouge peut compter dans certaines régions sur un appui indéfectible de la population. Ces régions font office de base, de sanctuaire où l'armée rouge peut se replier en cas d'offensives ennemies.

Sur le plan opérationnel, Mao considère une guerre comme une succession de contre-offensives et insiste sur l'importance de l'anticipation et de l'initiative. Perdre l'initiative, c'est perdre la guerre ; tous les mouvements stratégiques, même un repli, doivent être pensés afin de conserver ou de reprendre l'initiative. Sa théorie de la stratégie de guerre prolongée est articulée en trois phases : défense stratégique, équilibre des forces, offensive stratégique.

La figure du partisan prend une nouvelle dimension lors des guerres de décolonisation. La dimension idéologique, déjà émergente durant la seconde guerre mondiale, est devenue décisive. **On est ainsi passé de la guérilla à la guerre révolutionnaire** qui a été, à la fois, théorisée et mise en pratique par Mao Tsé-toung et, après lui, par le général Vô Nguyễn Giap⁽³⁾. **D'une manière générale, une guerre révolutionnaire peut remporter de grands succès si elle conjugue trois conditions : tirer parti du terrain, établir une osmose entre les combattants et la population et disposer du soutien d'une puissance extérieure.**

Le processus décrit le passage d'un phénomène d'abord militaire, la guérilla, qui est la guerre du pauvre, à un phénomène politique, la guerre révolutionnaire, qui est l'expression d'une idéologie. 1

Sergent-chef Stéphane Lanzeray

rédacteur au CESA

1. Mao Tsé-toung, *Problèmes stratégiques de la guerre révolutionnaire en Chine*, 1936 ; *Problèmes stratégiques de la guerre des partisans contre le Japon*, 1938 ; *De la guerre prolongée*, 1938.

2. T.E. Lawrence, *les Sept Piliers de la sagesse* (1926).

3. Il dirigea militairement toute la guerre du Viêt-minh contre le corps expéditionnaire français. Les militaires français se sont accordés à reconnaître ses remarquables capacités de stratège durant la guerre contre le Viêt-nam du Sud et les Américains.



Les manipulations génétiques

« La recherche est un processus sans fin dont on ne peut jamais définir comment il évoluera. Sa définition même, c'est d'être imprévisible »

François Jacob, prix Nobel de médecine (1965).

Les manipulations génétiques alimentent aussi bien l'imaginaire populaire que la recherche scientifique de pointe. Qui n'a jamais lu un roman contemporain ou vu un film où il était question de manipulation génétique ? ⁽¹⁾ Qui n'a jamais entendu parlé de l'ADN, des OGM ou encore des espoirs fondés dans la thérapie génique ? ⁽²⁾

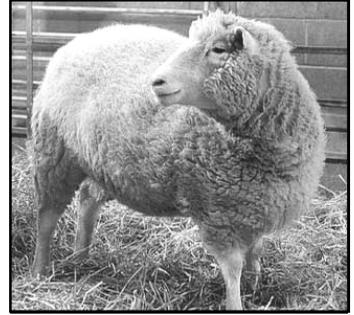
L'expression « manipulations génétiques » regroupe toutes les expériences qui visent à modifier le génome d'un organisme en y insérant des gènes étrangers. Le matériel génétique ainsi reprogrammé acquiert de nouvelles propriétés. Cette technique, considérée comme l'un des plus importants progrès du siècle dernier, est aussi à l'origine de nouvelles interrogations sur ses conséquences.

Les manipulations génétiques étaient déjà connues de nos lointains ancêtres il y a 20 000 ans. C'est de cette époque que datent les premiers croisements de chiens avec des loups. Toutefois, la recherche en terme de caractères, puis de gènes, est récente. Ce n'est qu'à partir de 1865 que le moine autrichien Gregor Mendel décide de travailler sur certains caractères des pois comestibles (forme et couleur de la graine, couleur de l'enveloppe...). Il en résulte un article, *Recherche sur les hybrides végétaux*, dans lequel Mendel énonce les lois de transmission de certains caractères héréditaires. Ces lois font de Mendel le père de la génétique moderne.

À partir de la reconnaissance, tardive (en 1907), des travaux de Mendel, les avancées sont rapides. En 1910, Thomas Morgan soutient la théorie du chromosome comme support de l'hérédité, puis, en 1913, il participe à la publication de la première carte génétique (un chromosome X de drosophile) montrant l'ordre et la succession des gènes le long du chromosome. En 1944, Oswald Avery démontre que l'ADN est une molécule associée à une information du gène. En 1953, James Watson et Francis Crick (prix Nobel de médecine - 1962) présentent le modèle en double hélice de l'ADN, expliquant ainsi comment une molécule peut porter l'information génétique. Dans les années 1960, François Jacob et Jacques Monod mettent en relief le mécanisme de la synthèse des molécules. Pendant

les années 1970, la génomique commence à devenir l'objet d'intérêts économiques importants. En 1999, un chromosome humain, le 22, est séquencé et, le 14 avril 2003, la fin du séquençage du génome humain est annoncée.

L'homme est loin d'être le seul sujet d'étude en génétique puisque certaines plantes génétiquement modifiées, les fameux OGM, sont déjà commercialisés. De ce fait, entre autres, la bioéthique est devenue un sujet de plus en plus présent pour les chercheurs. Le but principal de la bioéthique est de contrer l'eugénisme tout en permettant à la recherche d'avancer. En d'autres termes, il s'agit d'éviter d'avoir un monde « à la carte », de respecter ce que la nature a déjà créé, tout en essayant d'envisager les conséquences des manipulations génétiques. Il s'agit donc de chercher les normes morales applicables à la recherche biologique et à tout ce qui concerne les manipulations du vivant.



La brebis Dolly issue du génie génétique

Face au génie génétique, les réactions les plus fréquentes dépendent de l'objet final. C'est, par exemple, le cas si seul l'intérêt financier stimule la recherche. Dans ce cas, cet intérêt est à la fois le moteur et le but des MG au détriment de l'éthique, ce qui risque d'induire de nouveaux problèmes sur le long terme (santé, écologie...)⁽³⁾. En effet, les manipulations génétiques présentent des enjeux financiers colossaux, mais aussi des risques pour l'humanité encore difficiles à quantifier. Dans une certaine mesure, une prise de conscience est en train de voir le jour au regard de l'influence d'une pollution qui tendrait à modifier certains gènes de l'homme à son insu. Les manipulations génétiques semblent induire une nouvelle forme de pollution : la pollution génétique.

Cela n'est pas sans poser de nombreux problèmes éthiques. Le développement de la génétique est si rapide que la plupart des affections monogéniques sont désormais connues : doit-on redouter l'apparition plus ou moins proche de tests de prédisposition génétique pour un nombre croissant de maladies ? Pourquoi d'ailleurs se limiter aux maladies ? Si ces tests seront des alliés de la santé publique, ils font craindre l'apparition de nouvelles normes de discrimination. 1

Aspirant Grégory Vatin

rédacteur et chargé de communication au CESA

1. Par exemple, dans *Jurassic Park* (livre de M. Crichton, film de S. Spielberg).
2. Deux articles des futurs *Carnets du Temps* auront pour sujets les organismes génétiquement modifiés et l'acide désoxyribonucléique.
3. Voir à ce propos l'article « Le sacre des mutants » consacré aux animaux de compagnie génétiquement modifiés, *Le Monde diplomatique*, janvier 2004.

La 317^e section

Profondément marqué par son expérience indochinoise au sein du Service cinématographique des Armées, Pierre Schoendoerffer s'applique à la rédaction d'un roman relatant un épisode de cette douloureuse aventure qu'il adaptera pour le cinéma.

La 317^e Section, l'une des meilleures productions sur la tragédie de la guerre d'Indochine (1964), est considérée comme le chef d'œuvre du film de guerre.

Pierre Schoendoerffer veut réaliser un film « vrai » sur la guerre d'Indochine à laquelle il a lui-même participé ; ainsi, il décide d'imposer à son équipe une discipline toute militaire. Les camions et le matériel lourd sont abandonnés, aucune grue n'est utilisée pour les mouvements de caméra, toujours portée à l'épaule afin de donner une vision de la guerre à hauteur d'homme. Pendant un mois, les membres de l'équipe (acteurs et techniciens confondus) vivent à l'heure du bivouac et arpentent la jungle cambodgienne. Le film obtient le prix du meilleur scénario au Festival de Cannes en 1965.

Le 3 mai 1954, alors que la bataille de Diên Biên Phú touche à sa fin, la 317^e section, en cantonnement dans un petit poste du Nord Laos, reçoit son ordre de repli. La section, composée de 41 supplétifs laotiens et de 4 européens, doit gagner le poste de Tao-Tsaï plus au sud. Huit jours plus tard, la 317^e section aura cessé d'exister. Dans l'intervalle, le camp retranché est tombé et nous assistons à la décomposition de cette petite unité, au cheminement opiniâtre de la colonne sous le ciel gris de la mousson, à la lutte mortelle de chacun contre les fièvres, la pluie, les moustiques, les sangsues, aux embuscades dans la jungle où l'on ne voit que rarement l'adversaire, à la longue agonie des blessés chahutés sur des civières de fortune, à l'angoisse et à l'usure des hommes.

Peu à peu, au cours de cette expédition, l'épreuve collective devient l'affaire d'individus et les caractères s'affirment. Deux hommes ressortent plus particulièrement de cette course dont l'enjeu est la liberté, la captivité ou la mort : adjudant Willsdorf, alsacien, incorporé de force dans l'armée allemande, vieux combattant d'Indochine et le sous-lieutenant Torrens, tout juste diplômé de Saint-Cyr, qui vient de prendre le commandement de la section. D'impersonnels et hiérarchiques, leurs rapports tendent, au fil des jours, vers la fraternité et le jeune sous-lieutenant, malgré ses maladresses, son inexpérience et sa timidité, finira par trouver, avant de mourir, sa véritable nature : celle d'un chef.

Sergent-chef Stéphane Lanzeray

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement (CPC).

Brigitte Debernardy

Madame le contrôleur général des armées Brigitte Debernardy apporte son concours pour le choix et l'orientation des articles proposés dans la rubrique « droit et institutions ».

Née le 9 mai 1955 à Alger (Algérie), elle est admise à l'École du commissariat de l'air, à Salon-de-Provence, en 1978. Elle est affectée à la direction du commissariat de Villacoublay de 1981 à 1983 comme adjoint au chef de la division restauration, puis comme chef de la division finances. Elle est nommée en 1983 commissaire de la base aérienne 122 de Chartres.

En 1985, elle rejoint l'École du commissariat de l'air où elle sert en qualité de professeur chargé de l'enseignement des techniques de gestion. En 1989, elle est affectée au Service administratif du commissariat de l'air à Paris, en tant qu'adjoint du directeur.

Admise dans le corps du Contrôle général des armées en mai 1992, elle est alors contrôleur adjoint au département de contrôle des forces de l'armée de terre.

En juillet 1994, elle devient chargée de mission auprès du chef du Contrôle général des armées. En septembre 1996, elle est responsable de la division des affaires financières et économiques du groupe de contrôle du personnel, de la réglementation et du budget. En juillet 1999, elle est affectée à la direction de la fonction militaire et du personnel civil en qualité d'adjointe au directeur.

Depuis novembre 1995, elle est membre du bureau de la Caisse nationale de prévoyance de la fonction publique (Préfon) dont elle devient, cinq années après, la trésorière. Contrôleur général des armées en 2000, elle est, de 2001 à 2004, secrétaire générale du Conseil supérieur de la fonction militaire.

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, section service public, le contrôleur général des armées Debernardy est titulaire d'une maîtrise de droit public et d'un diplôme d'études approfondies d'administration publique. Elle est également titulaire du brevet technique d'études administratives militaires supérieures.

Le contrôleur général des armées Debernardy est chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'Ordre national du Mérite.

La rédaction

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

De la légitimité de la locution *par contre* !

« *On ne pouvait du moins l'accuser de dire des fadeurs. Il avoue plus loin qu'il a "la peau du cœur dure", et en effet il sent mal certaines délicatesses. Par contre, il a d'étranges candeurs. Il assure madame X... de la quasi virginité de son âme. En vérité c'est bien l'aveu qui devait toucher un bas-bleu.* » Extrait du portrait de Gustave Flaubert dressé par Anatole France dans *la Vie littéraire*, 1891.

Fort décrié, ce connecteur logique (selon le verbiage de la grammaire moderne !), tout simplement ce mot de liaison, de plus en plus répandu, suscite les foudres des puristes. Issu du langage commercial, comme raccourci de *par contre-envoi*, il a, dans le langage courant, tant oral qu'écrit, supplanté les locutions *en revanche* et *au contraire*.

Si nous prenons l'éclairage de l'Académie française, la lumière est quelque peu faible. « *Condamnée par Littré d'après une remarque de Voltaire, la locution adverbiale par contre a été utilisée par d'excellents auteurs français, de Stendhal à Montherlant, en passant par Anatole France, André Gide, Marcel Proust, Jean Giraudoux, Georges Duhamel, Georges Bernanos, Paul Morand, Antoine de Saint-Exupéry, etc. Elle ne peut donc être considérée comme fautive, mais l'usage s'est établi de la déconseiller, chaque fois que l'emploi d'un autre adverbe est possible.* » Avouant à demi-mot l'illégitimité de cette locution, l'Académie tombe dans le piège du consensus mou !

De la même façon, certains grammairiens tentent en vain de justifier son existence en jouant sur une nuance, qui n'est vue que d'eux seuls : **par contre** serait employé quand il y a opposition entre deux idées, **en revanche** quand cette opposition n'existe pas.

Vouloir légitimer **par contre**, c'est faire fi des avis de Voltaire et Baudelaire qui condamnèrent en leur temps la locution. Ainsi, suivre l'avis de nos « pères », c'est choisir **en revanche** ou **au contraire** pour son usage, et s'abstenir d'utiliser **par contre**, c'est se soucier de la qualité de son expression, qu'elle soit écrite ou orale. 1

Lieutenant Jean-Christophe Pitard-Bouet

officier - relations publiques au Commandement des forces aériennes stratégiques

